

## Délibération

Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour étudier le remplacement du chauffage de l'immeuble locatif situé du 9 au 23 de l'avenue Adrien-Jeandin

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que l'actuelle installation de production de chauffage de ce groupe d'immeuble locatif est très ancienne et vétuste et qu'en cas de panne elle ne pourrait plus être réparée,
- Vu qu'une pré-étude a démontré que ce bâtiment pourrait être alimenté depuis l'école Adrien-Jeandin par un système de pompe à chaleur air/eau couplé à la production de chaleur existante ce qui permettrait de réduire de moitié la puissance nécessaire,
- Vu que ce crédit d'étude permettrait d'aboutir à un projet détaillé et chiffré des coûts de chauffage, d'électricité et de régulation de chauffage et d'obtenir l'autorisation de construire délivrée par les services cantonaux,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique communal,
- Vu l'avis favorable à la commission travaux et bâtiments du 25 janvier 2024,
- Vu que l'immeuble locatif 9 à 23 de l'avenue Adrien-Jeandin est enregistré au patrimoine financier du bilan de la Commune,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par .....voix pour, .....voix contre

1. De procéder à une étude de remplacement du chauffage de l'immeuble locatif propriété de la commune, situé 9 à 23 de l'avenue Adrien-Jeandin, celui-ci pouvant être alimenté depuis l'école Adrien-Jeandin situé à proximité par un système de pompe à chaleur air/eau couplé à la production de chaleur existante.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 130'000.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

Thônex, le 4 juin 2024-MZ/ck

(DM-24...) cm